

CONDITIONS D'ACCÈS

DÉCHÈTERIE AVE MARIA

À ARNAS



Avec l'accès par badge (extraits du règlement)

- Accès réservé aux particuliers
- Accès aux professionnels uniquement pour les cartons > Payant (7€)

Véhicules autorisés

Catégorie 1 : accès gratuit et illimité

- véhicules légers (voitures particulières au sens de l'article R311-1 du code de la route)
- Véhicules à moteur à deux ou trois roues (véhicules de catégorie L au sens de l'article R311-1 du code de la route)
- Les cycles avec ou sans remorque
- Véhicules utilitaires de PTAC* \leq 2 t
- Remorques de PTAC* \leq 750 kg
- Remorques dont le PTAC* ne peut être justifié

Catégorie 2 : accès gratuit et limité à 4 passages/an. Au delà, accès payant (25 €/passage) et limité à quatre passages supplémentaires/an.

- Véhicules utilitaires légers (PTAC* compris entre 2 t et 3,5 t), tôleés, à bennes ou à plateau dont la hauteur du plateau au sol est inférieure à 80 cm

*PTAC : Poids total autorisé en charge.

Les éléments demandés sont disponibles sur la carte grise du véhicule.

- **En cas de perte, le nouveau badge sera facturé 20 €.**

Véhicules non autorisés

- véhicules dont PTAC* > 3,5 t
- remorques dont PTAC* > 750 kg
- véhicules de hauteur > 2,60 m
- véhicules de longueur > 5,50 m

Professionnels et associations

- accès payant (7€) autorisé uniquement pour les cartons.
- dépôt de bouteilles et pots en verre gratuit.

Horaires d'ouverture

- Du lundi au samedi
8h-12h / 14h-18h
- Dimanche 9h-12h
- Fermeture les jours fériés

POUR TOUTE DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS :

 **N° Vert 0 800 51 22 01**

APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE